

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Bulletin politique.

SEANCE DU 6.

L'ordre du jour de la séance appelle la suite de la discussion sur l'article 37, relatif à la durée du service militaire.

M. Sarrette, député de Lot-et-Garonne, monte à la tribune pour combattre l'amendement de M. Keller.

Malheureusement, M. Sarrette est atteint d'une aphonie que tout le monde regrette, car s'il a dit de bonnes choses, comme cela est probable, il ne les a dites que pour M. Grévy et pour... lui-même.

C'est à peine si les sténographes ont pu comprendre que l'honorable député soutenait l'utilité des cinq ans, avec les exemptions et les sursis.

Au moment où quelques privilégiés parvenaient à saisir deux ou trois paroles, toute la salle s'est plainte de ne rien entendre, et les cris des assistants couvrirent le peu de voix de M. Sarrette.

Le général Trochu monte à la tribune pour donner son avis sur l'article en litige, selon l'engagement qu'il avait pris devant l'Assemblée.

Le général est partisan du service restreint à trois ans, et il défend énergiquement l'amendement qu'il a rédigé à ce sujet.

Là encore, comme précédemment, comme toujours, M. Trochu fait preuve d'un réel talent oratoire. Son discours, d'une logique ferme et serrée, prouve une fois de plus combien cet homme est un habile théoricien militaire.

Il demande trois ans, parce qu'à ses yeux ce terme suffit à former un bon soldat. Au bout de ce temps, le soldat, suffisamment instruit, se dégoûte et perd tous les jours. Devenu troupier, presque toujours il se déclassé.

Tandis qu'au contraire le jeune homme, ayant servi trois ans seulement, ne perd pas le sentiment de la famille, il a pu conserver toutes les espérances de sa jeunesse et tous ses projets d'avenir.

Telles sont les sages raisons mises en avant par le général Trochu pour soutenir le service de trois ans.

Après avoir parlé de la décentralisation des corps régionaux, le général exprime le désir de voir la formation d'excellents cadres permanents de sous-officiers, avec la responsabilité et l'initiative personnelle à tous les degrés de la hiérarchie militaire.

L'Assemblée, qui n'a pas perdu une parole de l'orateur, est obligée de se séparer avant d'avoir résolu la question.

J.-R. DENAIS.

Nouvelles politiques.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A PARIS.

Le Président de la République est venu avant-hier à Paris, accompagné de M. Bouilly, inspecteur-général des écoles vétérinaires, et de M. Goux, vétérinaire de première classe.

M. Thiers s'est rendu avec ces messieurs au magasin à fourrages, situé au quai de la Râpée, et a passé une revue sérieuse des approvisionnements existant dans les magasins militaires.

M. Bouley et M. Goux ont trouvé les fourrages excellents et placés dans les meilleures conditions pour ne pas fermenter.

Immédiatement après, le Président de la République, qui n'a fait que toucher barre, est remonté en voiture, et a repris avec ces messieurs la route de Versailles.

La commission du budget de 1873 doit se réunir un peu avant la séance pour constituer son bureau et procéder à son organisation.

On croit que les travaux de cette commission marcheront assez vite pour que son rapport puisse être déposé vers le 15 juillet.

La discussion et le vote du budget de 1873 pourraient alors se terminer vers le 15 août. Dans ce cas, c'est à cette date que commenceraient les grandes vacances de l'Assemblée qui ne peut se séparer avant l'adoption de la loi de finance.

On a distribué jeudi :

1° Le texte du projet de loi sur la formation du jury en matière criminelle ;

2° Le texte du projet de loi réglant les conditions des déportés à la Nouvelle-Calédonie ;

3° Le texte du projet de loi du chemin de fer de Tours à Montluçon.

LE MINISTRE DES ÉTATS-UNIS. — M. J.-R. Jones, a été reçu hier par M. Thiers, il aurait donné au Président de la République des renseignements fort rassurants sur les dispositions de son gouvernement pour la conclusion du traité additionnel qui est en ce moment débattu entre le Foreign-Office et le ministre des affaires étrangères de New-York.

A Nîmes les ouvriers menuisiers sont toujours en grève. La même corporation prépare une nouvelle grève à Marseille.

Il avait été question de vacances législatives dans le courant de juillet.

Il paraîtrait qu'il y a un autre projet sous roche.

La session des conseils généraux ne s'ouvre que le 18 août, et comme le Président de la République a le plus grand désir de pousser la discussion du budget de 1873, il ne serait pas impossible que la Chambre siègeât sans interruption jusqu'aux premiers jours d'août.

Voici où en est la question des 240 millions payés par la ville de Paris, lors de l'armistice.

Sur les instances réitérées des cinq négociateurs choisis par le conseil municipal, le gouvernement consent au remboursement,

non plus de 105 millions, mais de 148 millions en vingt-cinq ou trente années.

Ce paiement aurait lieu, sous la condition expresse que la Ville indemniserait, dans un laps de temps donné, tous les sinistrés de la Commune.

Une convention rédigée sur ces bases est en ce moment entre les mains du ministre de l'intérieur, et aussitôt l'approbation de M. Thiers, un projet de loi dans le même sens sera soumis à l'Assemblée nationale.

M. Thiers et M. d'Arnim ne se sont pas vus depuis six jours. L'état des négociations relatives au paiement de l'indemnité et à l'évacuation du territoire est donc resté stationnaire.

Les entretiens sur ces importantes questions ne paraissent pas devoir être repris avant que la discussion actuelle sur le recrutement de l'armée ne soit terminée.

La commission d'enquête du 4 septembre a entendu hier M. Rouher. L'ex-ministre d'Etat, interrogé sur les entrevues qu'il avait eues à Courcelles et à Châlons avec l'empereur, et dans lesquelles il avait conseillé la marche sur Sedan et s'était opposé au retour à Paris, n'a donné aucun renseignement nouveau.

Il résulte de la déposition de M. Rouher, dit le *Siccle*, que le 1<sup>er</sup> septembre, au matin, le général Palikao était prévenu par une dépêche du général Vinoy du sort probable de la bataille de Sedan.

Le général Vinoy avait reçu l'ordre de se retirer par Mézières, dans la direction de Paris. Napoléon III avouait déjà qu'il n'avait plus d'autre ressource que de passer en Belgique ou de rendre son épée.

Le général Palikao a accusé réception de la dépêche du général Vinoy le 1<sup>er</sup> septembre, à quatre heures. Pendant les deux jours qui ont suivi, le ministre de la guerre n'a su prendre aucune mesure pour défendre l'Empire.

Les 3,315 insurgés blessés et transportés dans les ambulances et les hôpitaux ont été soumis à un travail de classement qui donne les résultats suivants :

Jeunes gens de moins de vingt ans. . . . .	552
Etrangers. . . . .	274
Français ne sortant pas de l'armée. . . . .	572
Individus ayant été soldats dans notre armée. . . . .	1,920

(Figaro.) Total. . . . . 3,315

La commission du budget de 1873 est à peine constituée, et déjà il se manifeste dans son sein une divergence grave sur la marche de ses travaux.

Le gouvernement désire beaucoup que le rapport soit déposé assez à temps pour que la discussion et le vote aient lieu avant les vacances.

Plusieurs membres de la commission partagent ce sentiment : mais il en est quelques-uns qui ne croient pas qu'on puisse être prêt avant le 15 août pour le dépôt du rapport.

Dans ce cas, la discussion et le vote n'auraient lieu qu'au retour de l'Assemblée.

La même divergence de vues existe à cet égard dans le sein de la majorité. Comme toujours, ce sera probablement l'opinion terme qui l'emportera.

Les vacances n'auront lieu que vers le 15 août. Mais on n'en renverra pas moins la discussion et le vote du budget après les vacances.

Nouvelles militaires.

On s'occupe en ce moment au ministère de la guerre de rechercher les mesures propres à améliorer la nourriture des soldats.

L'élévation toujours croissante du prix des denrées, surtout à Paris, rend, en effet, les ressources actuelles des ordinaires tout à fait insuffisantes, et les chefs de corps ont été invités à formuler des propositions à ce sujet.

L'idée qui se présente le plus naturellement à l'esprit serait de demander un supplément de solde ; mais outre qu'une allocation de fonds accordée à toutes les troupes constituerait une lourde charge pour le budget de la guerre, cette disposition aurait l'inconvénient de créer des illégalités fâcheuses, parce que, dans certaines localités, la solde actuelle permet de nourrir les hommes, tandis que dans d'autres, le supplément accordé pourrait se trouver insuffisant.

Aussi pensons-nous que la proposition qui a le plus de chance d'être adoptée est celle qui tendrait à laisser à l'administration militaire le soin de fournir aux troupes la viande fraîche en nature.

Les marchés que le ministre pourrait faire passer dans la France entière permettraient, sans doute, en raison de leur importance, de réaliser de sérieuses économies ; les corps n'auraient plus à craindre les coalitions de fournisseurs qui leur causent souvent tant d'embarras, et ce qui est surtout à considérer, les hommes seraient assurés de trouver, partout et toujours, une nourriture suffisante, indépendamment du lieu de leur garnison, et des variations des marchés.

Aussi nous souhaitons vivement que la question puisse être résolue dans le sens que nous venons d'indiquer.

(France Nouvelle.)

LES CANONS D'ACIER. — Le ministère de la guerre fait continuer avec activité les essais des nouveaux canons d'acier, sans cependant interrompre la fabrication des canons en fonte frittés et tubés.

Les expériences faites à Gavres ont donné les meilleurs résultats, et l'on compte adopter définitivement ce type de canon pour l'armement de la flotte.

Les ateliers de Ruelle et de Nevers livreront d'ici la fin de 1872 : 2 canons de 32 centimètres, 4 canons de 27 centimètres, 20 canons de 24, 20 canons de 19, 60 canons de 14. En tout, 107 pièces d'artillerie de marine.

En 1873, le nombre des pièces fournies par ces ateliers pourra être doublé.

Bien qu'il y ait beaucoup plus de candidats que les années précédentes pour l'école de Saint-Cyr, les examens ne seront ni plus longs ni plus difficiles, par suite de l'augmentation proportionnelle du nombre des places.

Des instructions toutes particulières paraissent avoir été données aux généraux, chargés, cette année, des inspections générales, pour faire connaître au ministre de la guerre le degré d'instruction et de capacité militaires des officiers nouvellement entrés dans les corps.



On attache une grande importance à la constitution actuelle du corps d'officiers dans l'armée en général.

On va mettre en chantier dans nos divers ports de guerre, dans le courant de 1873 : 2 monitors cuirassés, en fer ; 2 vaisseaux cuirassés de premier rang, en fer ; 4 vaisseaux cuirassés de deuxième rang, en fer ; 2 frégates à vapeur, rapides et non cuirassées ; 4 grand transport à vapeur, en fer ; 2 canonnières et 4 avisos à vapeur.

M. le ministre de la guerre a décidé, sur la proposition de M. le général de division, président du comité de l'artillerie, qu'un recueil périodique sera publié à Paris, sous le titre de : *Revue d'artillerie*.

Les différentes questions à l'étude dans cette arme seront traitées dans ce recueil, qui fera connaître en même temps les travaux soumis à l'examen du comité, et les résultats de cet examen, ainsi que tous les renseignements jugés utiles sur le personnel et le matériel de l'arme.

La circulaire ministérielle relative à l'installation des bibliothèques militaires va paraître cette semaine.

Elle est présentée dans un sens fort large et fait le plus grand honneur à l'esprit d'initiative qui paraît animer en ce moment les hautes sphères du ministère de la guerre.

M. le général de Cissé conclut dans cette circulaire à la création de ces établissements d'instruction dans toutes les villes de garnison, sans exception et engage les autorités militaires à rechercher le moyen d'installer le plus convenablement ces bibliothèques avec le concours des autorités civiles.

## FORCES MILITAIRES DE L'EUROPE.

### 1<sup>er</sup> ARTICLE.

Au moment de la discussion de la loi sur la réorganisation militaire, nous croyons intéresser nos lecteurs, en publiant le précieux travail de M. Henri Dallemagne de *Paris-Journal* :

### LA PRUSSE.

D'après le budget de 1873, l'effectif de l'armée allemande présente les chiffres suivants :

1<sup>o</sup> *Infanterie*. Prusse, 113 régiments d'infanterie ligne et garde. — Saxe, 9. — Mecklembourg, 2. — Wurtemberg, 8. — Bavière, 16. — En tout, 8,584 officiers, 258,333 sous-officiers, musiciens, soldats, etc... 895 chirurgiens, 449 officiers-payeurs, 448 armuriers ; 1,171 chevaux.

*Chasseurs*. Prusse, 19 bataillons. — Saxe, 2. — Mecklembourg, 1. — Bavière, 10. — En tout, 532 officiers, 14,765 soldats.

*Landwehr*. Prusse, 204 commandements de district. — Saxe, 17. — Mecklembourg, 4. — Wurtemberg, 17. — Bavière, 32. — En tout 558 officiers, 4,678 soldats, etc.

Total de l'infanterie : 9,674 officiers, 277,776 sous-officiers et soldats, 948 chirurgiens, 476 payeurs, 474 armuriers ; 4,356 chevaux.

2<sup>o</sup> *Cavalerie*. Prusse, 71 régiments, (un établissement d'équitation). — Saxe, 6. — Mecklembourg, 2. — Wurtemberg, 4. — Bavière, 10.

En tout 2,350 officiers, 65,274 soldats, etc., 313 chirurgiens, 94 officiers-payeurs, 534 vétérinaires, 93 armuriers, 69,161 chevaux.

3<sup>o</sup> *Artillerie*. Prusse (y compris l'artillerie hessoise et la batterie d'instruction de l'école de tir d'artillerie), 14 régiments de campagne. — Saxe, 1 régiment. — Mecklembourg, une section à pied. — Wurtemberg, 1. — Bavière, 4. — En tout 1,544 officiers, 28,725 sous-officiers et soldats, 14,878 chevaux.

*Artillerie des places fortes*. Prusse, 10 régiments 2 sections, 1 compagnie d'instructeurs de l'école de tir de l'artillerie, 1 laboratoire d'artificiers, 1 compagnie d'expérimentateurs. — Saxe, une section de 4 compagnies. — Wurtemberg, une section de 4 compagnies. — Bavière, 4 sections de 4 compagnies. En tout, 607 officiers, 13,720 sous-officiers et soldats, 285 chevaux.

Total de l'artillerie : 2,211 officiers, 42,455 sous-officiers et soldats, 173 chirurgiens, 42 officiers-payeurs, 137 vétérinaires, 15,163 chevaux.

4<sup>o</sup> *Pionniers*. Prusse, 14 bataillons de pionniers et un bataillon de pionniers pour les chemins de fer. — Saxe, 1 bataillon de pionniers. — Wurtemberg, 1. — Bavière, 2. — En tout 356 officiers, 9,566 sous-officiers et soldats.

5<sup>o</sup> *Train*. Prusse, 13 bataillons et une section

(hessoise). — Saxe, 1 bataillon. — Wurtemberg, 1. — Bavière, 2.

En tout 221 officiers, 4,180 sous-officiers et soldats.

2,274 chevaux.

6<sup>o</sup> *Corps spéciaux*. 82 officiers, 2,408 sous-officiers et soldats, 320 chevaux.

7<sup>o</sup> *Non enrégimentés*, 2,061 officiers, 175 chirurgiens, 3,329 chevaux.

L'effectif total de l'armée allemande est donc de 16,955 officiers, 401,659 sous-officiers et soldats (y compris les musiciens, les infirmiers, etc.), 1,672 chirurgiens, 667 officiers-payeurs, 693 vétérinaires, 586 armuriers, 93 selliers, 94,742 chevaux et 1,100 pièces de canon.

### RECRUTEMENT.

La durée du service est de 12 ans, dont 3 dans l'armée active, 4 dans la réserve et 5 dans la landwehr.

A chaque corps d'armée correspond un territoire déterminé, qu'il occupe d'une façon permanente et d'où il tire son effectif.

C'est là la base du recrutement.

Le service militaire est obligatoire.

L'application de ces deux principes permet à la Prusse de concentrer lors d'une mobilisation, des effectifs innombrables en peu de temps et d'instruire dans les armes tout un peuple vigoureux.

### OFFICIERS.

On sait que pendant la guerre de 1870, une des principales causes de la supériorité des Allemands sur nous fut l'instruction de leurs officiers. Les écoles spéciales militaires ont une organisation assez curieuse pour qu'il soit utile d'en dire quelques mots ; nous trouvons là un enseignement facile à suivre pour l'école de Saint-Cyr, l'école d'état-major, et l'école polytechnique.

Quelles que soit la bravoure et l'intelligence dont on fasse preuve dans l'armée prussienne, il faut en outre, pour arriver au grade d'officier, être instruit, c'est une condition *sine qua non*.

Lorsqu'on s'est engagé dans un régiment et qu'on a choisi la carrière militaire, il faut, pour avoir quelques chances d'avancement, passer un examen prouvant qu'on a reçu une éducation méritant à même d'entreprendre toute carrière libérale. On le voit, c'est une sorte de baccalauréat. A la suite de cet examen, dont on s'exempte en présentant un diplôme d'université, on peut être nommé *porte-épée fehnrich*, le premier pas est fait.

Avant d'arriver à l'épaulette il faut encore passer un examen roulant tout entier sur les connaissances militaires : en aucun cas on ne peut éviter ce second examen.

### ÉCOLES DES CADETS.

La seconde manière d'obtenir un grade dans l'armée prussienne, est d'entrer dans une des écoles, spéciales militaires, désignées sous le nom d'*Écoles des cadets* (1). Ces écoles, au nombre de sept, correspondent à peu près à notre Saint-Cyr, quoiqu'elles en diffèrent dans un assez grand nombre de cas ; ainsi on ne peut entrer *aux Cadets* que jusqu'à quinze ans seulement, à partir de cet âge et jusqu'à dix-huit ans on peut se présenter dans une école supérieure. A Saint-Cyr on peut être reçu jusqu'à 22 ans.

Après un premier examen, les élèves des écoles de cadets sont nommés *porte-épées fehnrich*.

Ils peuvent alors passer officiers après leur admission approuvée par le corps des officiers ; mais cette admission ne peut avoir lieu que lorsque chaque porte-épée aura passé un an à suivre les cours d'une école de guerre.

Il y a toutefois une exception à cette règle pour les élèves les plus travailleurs et les plus intelligents ; sans les astreindre aux leçons de l'école de guerre, on les fait entrer avec leur grade de *porte-épée* dans une classe supérieure, d'où ils sortent avec l'épaulette, cette fois sans avoir à subir le vote du corps d'officiers.

Le nombre de ces jeunes gens est excessivement restreint, il dépasse à peine quarante par an.

(A suivre.)

## LA FÊTE DIEU ET L'ASSEMBLÉE.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs, la lettre que M<sup>r</sup> l'évêque de Versailles a écrite à l'occasion de la Fête-Dieu :

« Versailles, le 2 juin.

» Au milieu de nos épreuves et de nos tristesses, nous aimons à recueillir et à signaler les faits qui nous consolent et nous laissent de l'espoir pour l'a-

(1) Il est question de réunir toutes les écoles de cadets en une seule, bâtie dans les environs de Berlin. Cette nouvelle institution, excessivement vaste, pourrait contenir 3,000 élèves.

venir. Tous les hommes sérieux, tous les cœurs qui savent encore sentir et s'élever, doivent comprendre, mieux que jamais, que les manifestations religieuses sont de la plus haute importance pour éclairer les masses, pour opposer une digue aux idées dévastatrices, et pour remettre en lumière les principes conservateurs sans lesquels il n'y a point de société.

» C'est de quoi nos représentants catholiques à l'Assemblée nationale se montrent profondément pénétrés. Dans toutes les circonstances solennelles, ils tiennent à affirmer leur foi et à rendre publiquement à Dieu le culte qui lui est dû. On sait qu'à l'ouverture de chaque session, ils assistent à une messe du Saint-Esprit. Nous les avons vus réunis en assez grand nombre dans la chapelle du château pour l'accomplissement du devoir pascal. Aujourd'hui, ils ont donné un grand exemple dans l'imposante solennité de la procession du Saint-Sacrement. Qu'ils le sachent donc, de tels actes sont des discours bien éloquentes et bien propres à attirer sur eux les secours du Ciel.

» Oh ! si, dans toute la France les populations voulaient ouvrir les yeux, si elles se rendaient compte des effroyables malheurs dont l'impiété est la source, si elles pouvaient connaître tout le venin qu'il y a dans les doctrines que, chaque jour, on leur jette en pâture, comme elles seraient désabusées ! Comme elles se serreraient avec empressement autour des hommes qui ont des convictions et des croyances ! Comme elles chercheraient à les secourir dans leurs efforts et à les soutenir contre leurs ennemis politiques !

» En exprimant notre satisfaction à messieurs les députés, qui sont venus accompagner et adorer, avec nous, le Roi des rois, porté triomphalement dans les rues de notre bonne ville de Versailles, nous éprouvons le besoin de remercier l'autorité militaire qui nous a si gracieusement prêté son concours pour cette cérémonie touchante. Nous ajoutons que tout s'est passé admirablement dans cette fête de l'amour divin, et qu'un tel spectacle aura soulevé de salutaires impressions dans les âmes.

» + PIERRE, év. de Versailles. »

## Nouvelles diverses.

Un homme heureux, c'est le jeune B\*\*\*, dont on parlait hier à la Bourse.

Engagé volontaire au début de la campagne, son père lui remit en partant une certaine somme pour parer à toute éventualité.

La guerre finie, B\*\*\* revint ayant encore 600 francs en poche. Au lieu de les rendre à son père, qui les lui redemandait, il préféra les garder et acheta deux obligations de la ville de Paris.

Or, il y a quinze jours, une de ces obligations sortait au tirage avec un lot de 200,000 francs.

C'est mercredi prochain que viendra l'affaire des canons de Vincennes.

Il y a vingt-deux accusés.

Le recensement à domicile dans tous les arrondissements de Paris est terminé.

Le *Courrier de Lyon* annonce que M. le ministre de l'instruction publique, ému du conflit soulevé par la question des écoles, doit se rendre à Lyon.

Le 2 juin, à Nice, après la procession, un sergent du 27<sup>e</sup> de ligne a été frappé de cinq coups de couteau. Les motifs de cet attentat sont encore inconnus.

Le sergent frappé a succombé le 5 à ses blessures.

L'EMPOISONNEMENT DES ENFANTS. — Une dangereuse erreur fait en ce moment le tour de la presse française. Dans son numéro du mardi 28 mai, la *Liberté* donnait une formule pour combattre le croup, et indiquait l'emploi d'un loch *dépuratif* additionné de vingt-cinq grammes de calomel.

Cette faute d'impression, reproduite depuis plusieurs jours par beaucoup de nos confrères de Paris et de province, peut amener les accidents les plus graves. Le calomel à cette dose est un poison des plus violents.

Nous appelons l'attention sur cette erreur. La dose du calomel à employer doit être de

vingt-cinq centigrammes et non de vingt-cinq grammes.

Le *Monde* rappelle, à propos d'un fait récent qu'il qualifie de miraculeux, que le *Journal des Débats* qualifie de fallacieux et qui est au moins inexplicable, une anecdote charmante :

Un trait arrive à Fontenelle. Celui-ci se promenait dans son jardin avec quelques-uns de ses amis, membres de l'Académie des sciences et dignes d'écrire au *Journal des Débats*. Le soleil dardait ses rayons d'été sur tous ces vénérables occiputs. On approche d'une boule de métal, posée sur un socle de marbre et qui servait de cadran solaire.

Fontenelle la montrant à ses amis : « Comment expliquez-vous, leur dit-il, qu'elle soit plus chaude par dessous, du côté de la terre, que par dessus, dans la partie qui est en face du soleil ? »

Tous veulent toucher la boule et constater l'exactitude de ce singulier phénomène.

— C'est bien simple, dit l'un d'eux, un météorologiste : la partie supérieure reçoit d'un seul côté les rayons directs du soleil, qui glissent sur la surface polie et fuyante de la sphère et ne s'y arrêtent pas. La partie inférieure, au contraire, est entourée de chaleur réfléchie, qui la pénètre et en fait monter la température.

— Ce n'est pas cela, dit un autre, un physicien : la boule est posée sur un piédestal de pierre. Le contact des deux substances produit une action électrique qui s'ajoute à la chaleur du dehors et crée la différence.

Un troisième, qui était un physiologiste, mit la cause du phénomène dans les nerfs des expérimentateurs. Un autre dit ceci, un autre dit cela. Fontenelle ne disait rien.

Quand tous eurent fini de parler, sommé à son tour de donner son explication : Vous êtes tous dans l'erreur, dit-il ; quelqu'un est passé tout-à-l'heure dans le jardin et a retourné la boule. On pourrait en dire autant du *Journal des Débats*.

*Gelmina*, le nouvel opéra du prince Poniatowski, a eu un très-grand succès à Covent-Garden le 6 de ce mois.

Les attaques contre les militaires ne cessent pas. On lit dans la *Décentralisation* du

Hier, un nommé Butillon, qui se trouvait à la brasserie Corrompt, à la Guillotière, a arraché ses épaulettes, sans autre forme de procès, à un fantassin qui se trouvait là et qui ne lui adressait même pas la parole.

Butillon a été aussitôt arrêté par des gardes urbains, qu'il n'a pas manqué d'injurier à leur tour, mais qui l'ont mis en lieu sûr.

Les membres de la sous-commission des monnaies divisionnaires, MM. Feray, Paul Morin et Naquet, assistent depuis plusieurs jours à des essais faits à l'hôtel des Monnaies pour fabriquer des pièces de 20 c. en aluminium.

On a procédé aujourd'hui à l'essai de divers alliages ayant pour but d'ajouter à l'aluminium quelques centièmes d'autres métaux.

Un tableau de M. Detaille, élève de M. Meissonnier et représentant *Un déménagement par les Prussiens*, a été exclu de l'exposition pour ne pas exciter la susceptibilité de M. de Bismarck ; non content de cela, le gouvernement vient, dit-on, d'interdire la mise en vente des reproductions photographiques de ce tableau.

C'est très-prudent que de ménager ainsi les Prussiens, mais ne pourrait-on pas montrer la même sévérité pour les communnards ?

Hier a dû avoir lieu, au temple du Saint-Esprit, rue Roquépine, l'ouverture du 30<sup>e</sup> synode national de l'Église réformée de France. Le synode actuel se compose de 108 membres, dont 49 pasteurs et 59 laïques.

L'état de santé de M<sup>r</sup> Chalendon, archevêque d'Aix, inspire de vives inquiétudes.



## Nouvelles extérieures.

### ESPAGNE.

La Gazette officielle publie les informations suivantes :

« Deux colonnes ont battu les bandes réunies dans la province de Saragosse sous le commandement de Sanz.

• Les carlistes ont eu seize morts et beaucoup de blessés.

• La bande de la province de Valancia est dissoute.

• Une bande républicaine a reparu dans la province de Cadix.

• Une bande de la province de Castellon a eu 50 hommes qui ont fait défection à Cueva. On croit que cette bande se dissoudra. »

Madrid, 7 juin.

Le Congrès a continué, hier soir, la discussion du projet de loi relatif à la dette flottante. M. Capdebort a soutenu le rapport et M. Bete l'a combattu.

M. Ayala a refusé le portefeuille du ministère d'Ultramar pour des motifs de santé.

Il est probable que l'amiral Topete passera au ministère d'Ultramar.

M. Antequera serait nommé ministre de la marine.

### ITALIE.

L'empereur d'Allemagne a envoyé un télégramme au roi pour le remercier de lui avoir conféré la grand'croix de l'ordre militaire de Savoie.

Le télégramme contient l'expression de la plus vive reconnaissance et de la plus chaude amitié.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTIE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 6 juin.

A deux heures et demie, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi sur le recrutement militaire.

La parole est à M. Sarrette (Lot-et-Garonne.)

M. Sarrette. — En montant à la tribune pour répondre à M. Keller, je ne me dissimule pas les difficultés de ma tâche ; mais je remplis un devoir, et je demande toute la bienveillance de l'Assemblée. L'honorable M. Keller a dit que l'article 37 était l'article le plus important de la loi, il a parfaitement raison. (Parlez plus haut ! on n'entend pas.) En effet, la question que vous avez à trancher, la durée du service, est la plus importante de la loi. L'honorable M. Keller a fait plusieurs reproches à la commission, il s'est trompé dans ses reproches.

L'orateur soutient l'utilité des cinq ans avec les exemptions et les sursis qui ont été introduits dans un système pouvant être amélioré dans l'avenir, mais servant aujourd'hui de transition dans les mœurs du passé avec ce que l'on désire du présent et ce que l'on obtiendra avec les mœurs de l'avenir.

M. Sarrette conteste d'ailleurs un certain nombre des chiffres produits avant-hier par M. Keller. Mais la faiblesse d'organe de l'honorable député de Lot-et-Garonne nous empêche de suivre son argumentation dans toutes les preuves qu'il y apporte.

M. Sarrette continue à contester d'une voix très-faible les arguments présentés hier par M. Keller sur l'inégalité de la loi, sur l'amointrissement des contingents et sur les mauvais effets budgétaires d'une durée de service de cinq ans.

L'orateur examine ensuite les objections adressées par le général Trochu au projet de la commission.

On se plaint généralement de ne rien entendre.

Après quelques instants d'interruption, M. le général Trochu monte à la tribune.

Messieurs, dit-il, toute l'économie de la loi que vous discutez repose sur un principe, qui est l'obligation du service, et sur un fait, contenu dans l'article 37, qui est la durée du service. Tout le reste a de l'importance, mais une importance relative.

Sur ce premier point, je vous ai fait un exposé de principes. Je vais vous faire un exposé de faits. Il y aura là de l'aridité, mais la grandeur du débat m'assure votre bienveillance.

J'ai beaucoup d'adversaires, et, avant tout, le plus illustre de tous. Il sait que j'ai beaucoup de respect et d'affection pour lui, mais ma conscience me fait son adversaire, et je dois tout dire.

M. le Président de la République n'incline d'ailleurs qu'avec hésitation au projet de la commission, parce que des concessions lui ont été faites. J'ai aussi pour adversaire la majorité de la commission. Elle a cru que l'application du principe obligatoire était sauvegardé. Pour moi, je crois que la durée du service la compromet beaucoup. J'aurai donc pour me combattre M. le Président de la République et la majorité de la commission. On pourra m'abattre, mais je doute qu'après la bataille le rapport soit parfait, en raison des circonstances que je viens d'indiquer. Enfin, j'ai pour adversaires la majorité des anciennes habitudes de l'armée. Mais j'espère que vous reconnaîtrez en moi de fortes et vieilles convictions.

Je ne veux pas toucher au point de vue social, si bien touché par M<sup>r</sup> d'Orléans. Toutefois, il est bien certain qu'avec le système de la commission, le service obligatoire peut se terminer par la substitution ou même, ce qui est plus insidieux, par la permutation.

Il y a dans cette Assemblée des casuistes qui établissent qu'il y a une grande différence entre le remplacement de 1832 et la substitution ou la permutation permise par la loi actuelle. Oui ! au point de vue grammatical, matériel, mais non au point de vue moral. Tout système qui aboutit à un contrat d'argent est complètement impossible avec le système réel de l'obligation : vous séparez le contingent en deux catégories : l'autre qui fait tout et l'autre qui ne fait rien. (Très-bien ! à gauche.)

Comment sauvegarderez-vous les carrières libérales et le travail ? Les volontaires sauvegardent les premiers pour quelques moments. Mais comment peut-on réellement sauvegarder ces carrières libérales et l'agriculture avec des interruptions qui peuvent durer deux ans ou quatre ans, car la commission demande cinq ans pour vous tirer quatre ans. Pour faire une armée, vous défaites la nation, a dit très-bien M<sup>r</sup> l'évêque d'Orléans. Je dis, moi, que pour refaire une armée, il faut refaire la nation, et je le dis avec M. Keller.

Vous parlez de dépôts d'instruction pour les jeunes gens qui serviront six mois ou un an ; pour six mois, car vous avez la faculté et elle deviendra une obligation, vous aurez 60,000 hommes dans ces projets d'instruction. Qu'y apprendront-ils en six mois ? le dégoût des armes ; c'est le propre de tout noviciat, et le métier des armes n'y échappera pas.

Vous n'arriverez qu'à fonder une mauvaise école. (Très-bien !) Et quelle ne sera pas la dépense ? De 25 à 30 francs par homme au moins pour l'équipement et la petite monture, ajoutée aux quatre autres grandes dépenses déjà faites pour le soldat dans le budget.

En cas de nécessité, on se trouvera devant un *caput mortuum* militaire. Il ne répondra en rien aux besoins de la guerre, et il faudra recommencer le dressage de ces 60,000 hommes.

Avec ce raisonnement, on comprenait le service du prolétariat ; avec le service obligatoire mal réparti, qu'arrivera-t-il ?

Eh bien ! avec la différence des catégories, la richesse, le luxe, l'indigence, n'auront plus l'esprit de sacrifice qui domine aujourd'hui après nos désastres dans le pays. La transition que l'on veut ménager ne sera plus que l'invasion, car on n'obtiendrait pas un soldat en vingt-six jours. Déjà les soldats se plaignent d'être caporalisés malgré eux. Les difficultés augmenteront. Et l'on ne doit pas oublier qu'à l'entraînement d'autrefois il faut aujourd'hui le calme, la résignation au sacrifice. Le nombre doit être ajouté à la qualité. Autrement, on est débordé par les hordes ennemies et enveloppé.

La nation doit aujourd'hui non pas être retenue, mais passer tout entière par le service des armes. Alors ce ne sera plus la nation servant à contre-cœur, mais servant avec tout son cœur. (Applaudissements.) On aura ainsi des cadres consistants et supérieurs. (Très-bien ! très-bien !)

Les cadres de recrutement sont des institutions et fondent les mœurs publiques.

On parlera de Napoléon I<sup>er</sup>, du maréchal Bugeaud. Napoléon I<sup>er</sup>, le maréchal Bugeaud étaient de leurs temps et nous, nous devons être du nôtre. (Très-bien ! très-bien !)

Ce qui est à admirer ; ce n'est pas qu'on agisse avec son temps, mais qu'on paraisse le devancer, et que cependant on soit réellement de son temps et des nécessités nouvelles qu'il crée.

Eh bien ! c'est ce qu'en 1828, en 1829, des officiers généraux d'une sagacité singulière ont réellement été dans le conseil supérieur de la guerre ; et j'ai cité le général Morin ! Ce qu'il proposait pour le service obligatoire de trois ans était réellement et déjà la vérité.

Je ne suis pas de ceux qui disent que l'on ne

saurait changer d'avis. Je pense, au contraire, qu'en fait d'art militaire, on doit en changer à peu près tous les dix ans. Car, il est à remarquer que tous les dix ans il doit en beaucoup de points se transformer.

Eh bien ! c'est ainsi que je pourrais expliquer mes changements d'avis. Toutefois, à l'égard du service obligatoire de trois ans je n'ai pas varié ; et ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai soutenu qu'il était le plus logique, le plus possible, le plus moral, le plus efficace. Au bout de trois ans le soldat s'aperçoit qu'il n'a plus rien à apprendre ; alors que devient-il de lui dans le service ? Il se dégoûte, et au lieu de se former, il se déforme. (Très-bien !)

Le général Trochu entre ensuite dans des détails pour indiquer comment on peut faire de bon cadres et de bons soldats. Il faut d'abord que les certificats de bonne conduite, en sortant des régiments, soient des vérités et non des pièces banales qui ne font rien pour le soldat bon et moral, et qui ne sont qu'une tromperie à l'égard du soldat mauvais dont on ne doit pas déguiser les démérites quand ils peuvent être révélés.

Il faut ensuite le travail assidu et l'émulation dans le travail. Quand le général Trochu a fait ses tournées d'inspection générale pendant dix ans, il a constaté le résultat de cette vérité.

Le 3<sup>e</sup> de ligne ayant pour chef le colonel Champion, a montré comment avec des systèmes d'école mutuelle régimentaire, on pouvait, à des recrues qui ne savaient pas lire, apprendre rapidement à lire et à écrire.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre. — Tous les régiments en font autant.

M. Thiers, Président de la République. — Cela se fait partout.

M. le général Trochu. — Sans doute ; mais c'est après ce que j'ai signalé dans mon rapport. D'ailleurs, je ne parle pas de ce qui se fait aujourd'hui, mais de ce qui se faisait depuis soixante ans.

A Brest, le général Trochu a vu le 39<sup>e</sup> de ligne habitué à une gymnastique très-habile. Aussi devant un glacis du château de Brest les soldats montaient à une hauteur de 45 à 50 pieds, et il semblait que l'on ne pût obtenir ce résultat. Pour cela, il faut que les responsabilités soient effectives en remontant du capitaine, du colonel, du général de brigade, des divisionnaires jusqu'au ministre, qui ne sera plus ainsi accablé de responsabilités qu'il ne peut supporter. Avec ce sentiment de responsabilité, chacun prendra l'habitude de l'initiative. (Très-bien !)

Le général Trochu vient ensuite au développement de son système pour obtenir de bons cadres de sous-officiers, et cite à cet égard la maistrance de la marine. L'avenir des hommes est assuré à cinquante-cinq ans par la retraite et par le versement temporaire dans la marine du commerce ainsi que par les retraites. Les sous-officiers de terre pourront avoir 200 à 250 fr. de pension, et les administrations publiques et privées leur seront ouvertes. Il faut ainsi qu'ils soient entourés de la considération qui entoure la maistrance de la marine.

Ainsi, un capitaine d'armes de la maistrance a, dans la dernière guerre, été nommé lieutenant et légionnaire. Craignant son insuffisance, il a donné sa démission. C'est très-beau, mais cela prouve aussi à combien de considérations il savait qu'il serait entouré en rentrant au milieu de ses camarades. (Très-bien ! très-bien !)

M. Trochu entre ensuite dans des détails. Avec son système on aura une armée solide et très-facile à mobiliser. Il prend, dit-il, les chiffres de la commission pour qu'au moins elle ne lui fasse pas une querelle de chiffres.

Le contingent, avec les pertes, sera de 135,000 hommes d'infanterie pour deux ans, car au bout de deux ans, au concours, on pourra rentrer dans ses foyers. On aura 200,000 hommes, et pertes déduites 196,000 hommes.

Trois fois 35,000 avec pertes pour les autres armes, 101,000 hommes.

En dehors des appels, 120,000 hommes.

Contingent des volontaires, 15,000 hommes.

Total, 432,000 hommes.

La réserve avec cinq contingents, pertes déduites, donnera 592,000 hommes, et 66,000 volontaires.

Total, 658,000 hommes.

L'armée, qui sera groupée par régions militaires dans le pays, aura une mobilisation plus facile, d'en tout 1 million 213,000 ; avec les non-valeurs et sans tenir compte des dispensés et exempts formant 400,000 hommes, on aura 1 million 678,000 hommes, et il n'y aura pas d'armée plus réellement forte en Europe et qui ait un moral aussi réellement bon, en outre du courage et de l'entrain français qui produit tant de prodiges.

M. le général Trochu rappelle en terminant le

souvenir de M. de Montalembert à propos de la loi d'exonération. Il en a appelé des votes du présent aux expériences de l'avenir. Nos malheurs ont montré qu'il avait bien prophétisé.

Moi aussi, ajoute le général Trochu, je pourrai être vaincu. (Non ! non ! à gauche), mais, moi aussi, je puis en appeler du jugement du présent aux expériences de l'avenir. Je souhaite que l'avenir me donne tort ; mais je ne crois pas que l'expérience désapprouve les principes, les sentiments, les vœux que je me suis efforcé de faire prévaloir devant vous et devant le pays. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à cinq heures et demie.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

On nous annonce que M. Paul Schneider, fils de l'ancien président du Corps législatif, se présente à la députation dans l'Indre-et-Loire, où il possède de grandes propriétés.

On sait déjà que M. Thiers est très-partisan de la candidature de M. Calmon dans ce département.

La lutte ne peut manquer d'être vive.

Une musique militaire est en train de se former sous l'habile direction de M. Meyer. Que l'initiative municipale soit antérieure ou postérieure à l'expression de notre désir ou de nos regrets, nous ne pouvons qu'en féliciter. — Parmi les délassements populaires, capables de procurer une distraction honnête et moralisatrice, la musique nous a toujours paru mériter un rang particulier.

La nouvelle que nous avons donnée hier, avec tous les journaux, que les vacances des lycées et des collèges seraient abrégées, ne paraît pas être confirmée. Une telle décision ne pourrait être prise qu'en conseil de l'instruction publique, et ce conseil n'est pas encore constitué.

Voici une triste nouvelle pour les chasseurs, s'il faut en croire l'*Eclair*. Un rapport adressé aux ministres de l'intérieur et des finances par le directeur général des forêts, dit que le gibier à plume sera peu abondant cette année par suite des froids d'avril et de mai, qui ont empêché les cailles, les perdrix et les râles de genets de faire leurs nichées.

Un journal nous apprend que M. le colonel Thibaudin, qui s'est évadé de Metz après la capitulation, a commandé une division à l'armée de l'Est comme général à titre auxiliaire, sous le pseudonyme Commagny.

Mis en non-activité lors du travail de la commission de révision des grades, il vient d'être relevé de ce repos anticipé par sa nomination au commandement du 32<sup>e</sup> de ligne, que nous avons annoncée.

## Dernières Nouvelles.

M. Thiers avait prévu avant-hier plusieurs membres de la commission de l'armée qu'il serait obligé de prendre la parole hier sur l'article 37.

M. Raudot a fait distribuer ce matin l'amendement suivant à l'article 37.

§1. — Tous les jeunes Français qui n'auront pas été déclarés par les conseils de révision impropres au service militaire, feront partie, d'abord de l'armée active, où ils serviront pendant trois ans, ensuite de la réserve de cette armée pendant trois ans.

Et enfin de l'armée territoriale pendant quatre ans, et de la réserve de cette armée pendant deux ans.

On annonce que la proposition de M. de Pressensé, relative à une amnistie partielle, sera discutée à la Chambre aussitôt après le vote de la loi militaire.

Les propositions de même nature, antérieurement déposées sur le bureau, seront également rappelées.

Les nouvelles du maréchal Farcey, reçues hier soir par le ministère de la guerre, étaient des plus mauvaises.

On assurait même que les médecins con-



vaient les craintes les plus sérieuses sur l'état du maréchal.

Avant de prendre des vacances au mois d'août, l'Assemblée aura à se prononcer, encore une fois, sur la proposition de retour du gouvernement et de la Chambre à Paris, qui lui sera soumise par le centre gauche.

Une manifestation de l'Internationale, qui devait avoir lieu en Danemark, a été empêchée par la police qui veille très-attentivement.

Le prince royal des Pays-Bas, qui avait été gravement malade, va mieux depuis quelques jours.

Un congrès des sections suisses de l'Internationale a eu lieu à Vevey; on y a discuté les moyens d'organiser une grève générale dans toute l'Europe, mais la réunion n'a pas pu sortir des déclamations insensées qui se sont produites de tous côtés.

TELEGRAMME DE L'AGENCE HAVAS.

Marseille, 7 juin, 3 h.

Tous les journaux conservateurs approuvent l'annulation de l'arrêté du maire. Les journaux radicaux conseillent à ce dernier de déférer au conseil d'Etat l'arrêté préfectoral.

Ce matin a eu lieu la cérémonie de la présentation d'un cerge à la chapelle du monastère de la Visitation, situé hors de la ville sur le chemin de la Blancarde.

Cette cérémonie, qui était l'accomplissement d'un vœu fait en 1722 par les échevins de la ville, dans le but de rappeler à la population marseillaise le souvenir de l'heureuse délivrance de la peste de 1720, a été splendide.

L'évêque de Marseille officiait. Le général Espivent, les généraux de brigade, la magistrature, le parquet, les membres de la Chambre du tribunal de commerce, le secrétaire général de la préfecture, le commissaire général de la marine, des représentants de toutes les sociétés et de toutes les corporations de la ville y assistaient.

La jeunesse de Marseille a offert un bouquet monstre. La foule, très-considérable, était évaluée à plusieurs milliers de per-

sonnes, dont l'attitude a été fort respectueuse.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Bulletin commercial et agricole.

BAUGÉ, 3 juin. — Froment, l'hect., 24 50 et 24 ». — Seigle, 13 ». — Orge, 9 25. — Avoine d'hiver et d'été, 8 ». — Haricots, 35 50. — Jarosés, 20 50. — Vesceau, 21 ». — Noix, 17 ». — Pommes de terre, 5 50. — Graine de sainfoin, 16 ».

Graine de luzerne et de sainfoin, le quintal, 93 ». — Foin, 7 » et 6 50. — Paille de froment et de seigle, 6 ».

Chanvre, les 6 k. 500, 5 » et 4 40.

CHOLET, 1<sup>er</sup> juin. — Froment, l'hect., 25 » et 24 ». — Avoine d'hiver, 8 25. — Haricots, 40 ». — Pommes de terre, 6 ».

Foin, le quintal, 8 ». — Paille de froment, 7 ».

Pain ordinaire, les 6 k., 2 40.

Bestiaux. — Bœufs gras, amenés 990, vendus 983; maigres, amenés 132, vendus 125. — Vaches grasses, amenées 176, vendues 172; maigres, amenées 73, vendues 67. — Veaux, amenés 43, vendus 37. — Moutons, amenés 637, vendus 562. — Porcs gras, amenés 116, vendus 109.

POUANGÉ, 6 juin. — Froment, 1<sup>er</sup> qté, l'hect., 77 k., 24 50. — Orge, 65 k., 8 65. — Avoine de printemps, 50 k., 8 50. — Sarrasin 65 k., 10 ». — Pommes de terre, le boisseau, 1 ». — Graines : Luzerne, 75 » les 50 kil. — Moutarde, 30 » les 100 kil. — Petits pois à fourrages, le boisseau, 4 ».

Boucherie, le kilo : Bœuf, 1 30; veau, 1 30; mouton, 1 80; lard, 1 70.

Pain, 1<sup>re</sup> qté, les 6 kil., 2 30. — Beurre, le demi-kil, 1 ». — Œufs, la douzaine, 70 c. — Poulets, la couple, 2 10. — Canards jeunes, la couple, 3 20.

Marché peu actif. Les froments sont un peu en baisse. Du reste, les transactions sont peu importantes, si ce n'est peut-être en blé noir, recherché pour semence.

DURTAL, 4 juin. — Froment, l'hect., 25 » et 24 ». — Seigle, 15 ». — Orge, 10 ». — Avoine d'été, 9 25.

Pain ordinaire, les 6 k., 2 30.

ÉTAT-CIVIL du 15 mai au 1<sup>er</sup> juin.

NAISSANCES.

16, Clémentine-Élisabeth Boulouzat, rue de la Petite-Douve. — 20, Renée-Stéphanie-Louise Dupuy, rue de la Visitation. — 21, Raphaël-Arsène Coquereau, rue Royale; — Jules Louis Richard, ancienne route de Tours. — 23, Augustine-Léonie Hersant, à l'Hospice; — Alexandrine Blandin, quai de Limoges. — 24, Paul-Anatole Merceau, rue de l'Abreuvoir. — 26, Louise-Marie Amand, rue de Fenet. — 31, Anne-Marie Mitaine, rue du Bellay; — Joseph Chaire, à l'Hospice.

MARIAGES.

18, Hippolyte-Constant Pic, employé de commerce, et Marie Foureau, lingère, tous deux de Saumur.

21, Eugène-Jacques Menier, employé de commerce, et Estelle-Louise-Coqueret, sans profession, tous deux de Saumur;

Léon-Gustave Hamet, poëlier, et Céleste-Marie Talluau, domestique, tous deux de Saumur.

DÈCS.

16, Élisabeth-Françoise Davoust, sans profession, 64 ans, épouse Étienne-Jacques Coquereau, rue du Petit-Mail. — 17, René-Charles Videgrain, propriétaire, 87 ans, rue Duncan; — Désiré Pétré, cordonnier, 73 ans, à l'Hospice; — Jules Malécot, 6 mois rue des Potiers. — 18, Jeanne Fouches, sans profession, 72 ans, épouse Louis Charnod, rue du Portail-Louis. — 21, Marguerite Chollet, journalière, 75 ans, veuve Jean Breton, à l'Hospice. — 23, Jame-Élysé Brisset, 2 mois, route de Varrains. — 24, Alphonse-Clément Muray, 2 ans, rue Saint-Jean. — 25, René-Ferdinand Auvé, employé de roulage, 27 ans, rue de la Porte-Neuve. — 27, Adelaïde Chaslot, couturière, 52 ans, épouse Médéric Pharon, rue de la Petite-Bilangé; — Jean-Baptiste Carrye, tailleur de pierres, 69 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — 28, Delphine Marc, dévideuse, 45 ans, veuve André Georges, à l'Hospice; — René-Pierre Lardeux, coutelier, 39 ans, rue Saint-Jean. — 30, Jeanne Talbart, sans profession, 87 ans, veuve Pierre Baron, île du Saule; — Henri-Louis-Léon Godefroy, cordonnier, 58 ans, rue de la Visitation. — 31, Jean-Léon Verdoulet, tambour au 32<sup>e</sup> de ligne, 27 ans, à l'Hospice.

Le *Moniteur des Tirages financiers* (104, rue de Richelieu, Paris) paraît tous les jeudis. Prix de l'abonnement : 4 fr. par an.

Sommaire de la *Causerie financière* du jeudi 6 juin :

Le contrecoup des événements; la grande préoccupation du moment; quel est le rôle de notre journal; les Compagnies d'assurances contre l'incendie et la féodalité de la finance; leurs magnifiques bénéfices; nos efforts pour en faire profiter nos clients; que faire en perspective de l'emprunt? l'œuvre de réparation de la France; les bons placements; arbitrons notre 3 pour 100 contre du 5 pour 100; un calcul intéressant sur les obligations des grandes lignes; amélioration de la situation politique; l'équilibre du budget; les impôts à voter; les fonds publics Français; l'abondance des capitaux; les fonds d'États étrangers; les Chemins de fer Français; les fluctuations des Chemins autrichiens et leurs causes; les Chemins lombards; ce que signifie la question des deux réseaux; les Sociétés de Crédit; spéculation à la baisse sur le Crédit foncier; les valeurs industrielles; la hausse du Suez; les recettes du Gaz parisien; les obligations de la ville de Paris; l'avenir des cours du Malfidano; les Charbonnages du Nord et les Charbonnages du Rhin; un arbitrage avantageux.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Tailbout, Paris.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Participation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres, (Mêmes numéros conservés).

Paiement de tous coupons. Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque. Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Le Président du Conseil d'administration, N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. Ancien ministre du Commerce.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUI 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 65	» 20	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	» 5	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	395	» 7 50	» »				
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 50	» 25	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	622 50	» »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	457 50	» »	6 25				
4 % jouissance 22 septembre.	» »	» »	» »	Crédit Mobilier. . . . .	422 50	» »	» 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	521 25	21 25	» »				
5 % Emprunt . . . . .	86 85	» 05	» »	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	930	» »	» »	Société autrichienne, j. janv. . . . .	» »	» »	» »				
Obligations du Trésor, t. payé.	» »	» »	» »	Charentes, 400 fr. p. j. aodt. . . . .	435	» »	» 50	OBLIGATIONS.							
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	» »	1 50	Est, jouissance nov. . . . .	495	» »	» »	Orléans . . . . .	297 75	» »	» »				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	385	» 3	» »	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	843 75	» »	» 50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	295	» »	» »				
— 1865, 4 % . . . . .	455	» »	» »	Midi, jouissance juillet. . . . .	612 50	» »	» 50	Est . . . . .	279 50	» »	» »				
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	285	» »	» 5	Nord, jouissance juillet . . . . .	991 25	» »	» 50	Nord . . . . .	300	» »	» »				
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	258	» 2 50	» »	Orléans, jouissance octobre. . . . .	835	» 2 50	» »	Ouest . . . . .	289	» »	» »				
— libéré . . . . .	258 75	3 »	» »	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	505	» »	» »	Midi . . . . .	289 50	» »	» »				
Banque de France, j. juillet. . . . .	3715	» »	» 25	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	» »	» »	» »	Deux-Charentes. . . . .	277 50	» »	» »				
Comptoir d'escompte, j. aodt. . . . .	675	» »	» »	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	600	» »	» »	Vendée . . . . .	260	» »	» »				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	502 50	» »	» »	Société Immobilière, j. janv. . . . .	30 50	» »	» 50								
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	450	» »	» »												

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 09 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — (s'arrête à Angers). 9 — 02 — omnibus. 1 — 33 — soir, — 4 — 13 — express. 7 — 27 — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte. 8 — 20 — omnibus. 9 — 50 — express. 12 — 38 — omnibus. 4 — 44 — soir, — 10 — 30 — express-poste. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

VENTE DE FOINS

Le mardi 11 juin 1872, à une heure après midi, sur les lieux, M. le Receveur des Domaines vendra, par lots, les foins des prairies de l'École de cavalerie.

1<sup>er</sup> Lot, contenant » hect. 90 ares. 2<sup>e</sup> Lot, — » » 62 ares. 3<sup>e</sup> Lot, — » » 35 ares. 4<sup>e</sup> Lot, — 1 » 15 ares. 5<sup>e</sup> Lot, — » » 36 ares.

On paiera comptant, plus 5 0/0. Le Receveur des Domaines, (315) ROBERT.

ANGERS.

A CÉDER UNE BONNE MAISON DE LINGERIE,

D'Articles pour Hommes et pour Enfants, Située dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

Étude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Au Petit-Puy, ET LE CLOS DES PENTES

La maison comprend : cave, écurie, hangar, four, grenier, autres dépendances et jardin. Le clos des Pentes est d'une contenance de cinq hectares environ, en vigne et terres labourables. Entrée en jouissance : Pour la maison, à la Saint-Jean 1872; Et pour le clos des Pentes, au 1<sup>er</sup> novembre 1872.

S'adresser à M. LEHOUX-SÉBILLE, propriétaire à Saumur, ou audit M<sup>e</sup> DUFOUR. (304)

A LOUER

Présentement, APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilangé. (225)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LE 24 JUI 1872, Maison

A Saumur, rue du Port-Cigogne et rue du Canon, Servant autrefois de roulage à M. ROCHER aîné, aujourd'hui occupée par M. GAURON, négociant. Cour, écurie à quinze chevaux, magasins et vastes dépendances. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (279)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

1<sup>er</sup> 50 LE FLACON DÉINFECTANT ANTI-PUTRIDE PHÉNOL-BOBŒUF 3<sup>er</sup> 50 LE LITRE RÉMÔSTATIQUE INSECTICIDE PRIX MONTYON

GÉRIT : Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Épidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pépie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Écuries, Poulaiers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes. Paris, 9, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

ETUDES DRUIDIQUES

ET DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION DES RACES HUMAINES, Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument, Par A. C. G. Premier Fascicule : 50 centimes. (Le second paraîtra prochainement.) En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes. CONDITIONS D'ABONNEMENT : Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureau, rue Garancière, 5, Paris.